



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SOUS-PREFECTURE
DE LA TOUR DU PIN (ISERE)

SEANCE DU 6 FEVRIER 2012

15 FEV. 2012

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 27 janvier 2012, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Jean-Paul Morel à Odile Bedeau de l'Ecochère – Isella De Marco à Isabelle Duret – Rahma Khadraoui à Brigitte Pigeyre – Fabienne Alphonsine à Andrée Ligonet – Yannis Burgat à Michel Charpenay – Florentine Masse à Jean-Claude Cano – Grégory Coin à Christophe Casadei – Bénédicte Krebs à Grégory Estrems – Véronique Soriano à Isabelle Ballet

Absents : Stéphane Jeannet – Franck Ferrante

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Isabelle Duret a été désignée.

DELIB 2012.02.06 07

OBJET : Construction Hôtel de ville – approbation de l'avant-projet définitif et autorisation de signature de l'avenant fixant la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Madame Nicole MAUCLAIR, Adjointe à la commande publique rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2010.10.25 10 du 25 octobre 2010, un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouvel hôtel de ville passé en procédure de concours, a été attribué au groupement de maîtrise d'œuvre suivant :

- Architecte mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre : ARCHIPEL, 7 rue Capitaine Camine 38000 GRENOBLE
- Economiste – Structure – VRD : BETREC, 24 bis boulevard de la Chantourne 38706 LA TRONCHE
- Fluides – Thermique – Electricité - SSI – HQE : CET, 47 chemin de la Taillat 38243 MEYLAN
- Paysage : VERDANCE, 12 rue Ampère 38000 GRENOBLE
- Acoustique : ECHOLOGOS, 4 rue de la Condamine 38610 GIERES

Le montant des honoraires, basé sur un taux de rémunération de 11,60 % et une enveloppe financière de 3 994 000 € HT correspond au forfait provisoire de rémunération qui s'élève à 463 304 HT auquel s'ajoute les missions complémentaires rémunérées forfaitairement pour un montant de 33 500 € HT, soit une rémunération provisoire globale de 496 804 € HT.

L'Avant-Projet Définitif (APD) remis par l'équipe de maîtrise d'œuvre fait apparaître un montant total de travaux au stade APD à hauteur de 4 161 656,37 € HT. L'augmentation est liée principalement aux choix du maître d'ouvrage :

- remplacement des armoires par des placards intégrés pour l'ensemble des locaux,

- augmentation de la surface de parkings (+199m2),
- menuiseries bois aluminium en lieu et place des menuiseries aluminium,
- aménagement par mobilier fixe dans le hall du RDC
- mise au point du projet.

Conformément à la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP) et au marché signé, la rémunération définitive du maître d'œuvre est arrêtée par voie d'avenant à l'approbation de l'APD.

Compte tenu de l'augmentation de la masse de travaux, le maître d'œuvre propose un nouveau taux de rémunération de 11,58 %.

La rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'élève donc à :

- Missions de base + EXE : 481 919,81 € HT
- Missions complémentaires : 58 400 € HT (incluant une mission supplémentaire relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le mobilier et le déménagement à hauteur de 24 900 € HT)
- Total de la mission base + EXE + missions complémentaires : 540 319,81 € HT

Considérant l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie en séance le 23 janvier 2012 car ce projet d'avenant entraîne une augmentation supérieure à 5 % du montant initial du marché,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE l'Avant-Projet Définitif de la construction du nouvel hôtel de ville**
- **AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant actant la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre ainsi que la mission complémentaire relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le mobilier et le déménagement**

A l'unanimité et 4 abstentions (I.Ballet, G.Estrems, B.Krebs, V.Soriano).

St-Quentin-Fallavier, le 10 février 2012.
Publication le 13 février 2012.

Le Maire,

Michel BACCONNIER